

Les entrées « Kurde » et « Kurdistan » dans les dictionnaires en langues kurde et turque : une approche contrastive

SALIH AKIN

Université de Rouen-Normandie (France)

Résumé : Dès sa fondation en 1923, l'État turc a tenté d'homogénéiser son paysage ethnolinguistique en niant l'existence de toutes autres identités sauf l'identité turque. Cette entreprise s'est basée sur une stratégie discursive consistant à interdire l'usage des termes « Kurde » et « Kurdistan » entre 1923 et 2000, date du début de l'assouplissement de la répression linguistique et culturelle à l'égard des Kurdes en Turquie. Cet article propose une analyse contrastive des entrées « Kurde » et « Kurdistan » dans les dictionnaires afin d'examiner les représentations linguistiques rattachées aux deux termes. Le corpus d'étude comprend dix dictionnaires turcs et neuf dictionnaires kurdes publiés en Turquie. Les analyses montrent comment ces ouvrages livrent une lecture contrastée du conflit : tentative d'éloignement, de stéréotypisation et de déculturation, d'un côté ; construction identitaire, territorialisation et recherche d'historicité, de l'autre.

Mots-clés : dictionnaire ; ethnonyme ; glossonyme ; Kurdes ; Kurdistan ; nomination ; toponyme.

Abstract: Since its foundation in 1923, the Turkish state has tried to homogenize its ethnolinguistic landscape by denying all otherness that was not Turkish. This undertaking was based on a discursive strategy that suppressed the use of the terms "Kurd" and "Kurdistan" between 1923 and 2000, at which time the linguistic and cultural repression of the Kurds began to ease. This article proposes a contrastive analysis of the entries "Kurd" and "Kurdistan" in dictionaries in order to examine the linguistic representations attached to them. The corpus of study includes ten Turkish dictionaries and nine Kurdish dictionaries published in Turkey. The analyses show how they provide a contrastive reading of the conflict: an attempt to distance, stereotype and deculturate the Kurdish identity, on the one hand, and the identity construction, territorialization and search for historicity, on the other.

Keywords: dictionary; ethnonym; glossonym; Kurdistan; Kurds; naming; toponym.

Introduction

En février 2005, le ministère turc des Forêts et de l'Environnement modifiait les noms latins de trois espèces animales sous prétexte qu'ils renfermaient les termes « Arménie » et « Kurdistan ». Les noms du mouton *Ovis Armeniana*, du chevreuil *Capreolus Capreolus Armenius* et du renard roux *Vulpes Vulpes Kurdistanicum*, issus de la nomenclature scientifique internationale, ont été normalisés en vertu d'une idéologie officielle fondée sur le postulat que les Kurdes n'existent pas, et que, puisque les Kurdes n'existent pas, il ne peut y avoir de noms évocateurs de la réalité kurde. La même démarche de travestissement a été appliquée aux Arméniens. Depuis février 2005, *Ovis Armeniana* devient *Ovis Orientalis Anatolicus*, *Capreolus Capreolus Armenius* se transforme en *Capreolus Capreolus Capreolus*, et *Vulpes Vulpes Kurdistanicum*, le renard roux du Kurdistan, s'appelle désormais en Turquie *Vulpes Vulpes*¹.

En avril 2005, un enseignant d'un lycée autrichien d'Istanbul s'est vu retirer son permis de travail par les autorités turques pour avoir employé le mot « Kurdistan » lors d'un cours. Professeur de biologie au Collège Saint-Georges, un lycée catholique d'Istanbul, Gerhard Pils, 50 ans, a déclaré à la radio publique autrichienne OE1 avoir involontairement provoqué l'indignation d'élèves turcs et de leurs parents en évoquant un voyage familial au « Kurdistan », dans l'est de la Turquie. Brièvement suspendu par sa direction, Pils a par la suite fait l'objet de la part des autorités turques d'une annulation de son permis de travail pour « menaces envers la sécurité de l'État », selon l'hebdomadaire autrichien *Profil*.

Ces deux exemples témoignent d'une intervention régulière, systématique et parfois policière des autorités turques dans le domaine onomastique dès lors qu'il s'agit du toponyme « Kurdistan », dont l'usage à l'intérieur comme à l'extérieur du pays est considéré comme nuisible aux intérêts nationaux turcs. Ces interventions ont une dimension langagière qui se manifeste dans le discours politique et scientifique turc. Jusqu'à il y a une

¹ Salih Akin, « Orwell en Turquie », *La Recherche*, n° 395, 2006, p. 96.

vingtaine d'années, le discours politique turc n'utilisait pas le terme « Kurde » pour parler des Kurdes, mais employait l'expression péjorative « Turcs montagnards », un euphémisme créé dans les années 1930 par le fondateur de l'État turc, Mustafa Kemal Atatürk.

Comment les dictionnaires se situent-ils face à cette politique d'évitement et de censure ? Les traces discursives de cette politique sont-elles repérables dans les dictionnaires turcs ? Quelles places, quelles définitions accordent-ils aux termes frappés d'interdit ? Ce sont ces questions que nous examinerons dans cette contribution. L'hypothèse de départ est fondée sur le postulat que les entrées de dictionnaires ne sont pas un reflet, une description objective, une « découverte » du monde, mais des discours des sujets en interaction avec les pratiques sociales et politiques. Il s'agit de supports discursifs d'autant plus intéressants que l'idéologie officielle turque a longtemps – et encore de nos jours – infiltré les entrées de dictionnaires². La fonction didactique des dictionnaires se conjugue à leur dimension performative³, car, en même temps qu'ils enseignent, ils donnent des instructions sur la façon de comprendre le monde et d'adopter le comportement adéquat. Nous n'avons pas la possibilité d'évaluer l'impact des dictionnaires auprès des locuteurs, ce qui peut faire l'objet d'une autre étude, mais nous chercherons à analyser leur finalité et à comprendre comment ils se positionnent sur la réalité kurde à travers les noms propres qui y font référence. Afin de mettre en exergue l'interdiscursivité et la polyphonie dans les entrées de dictionnaire, comme dans tout acte de parole, nous avons également intégré dans le corpus les entrées « Kurde » et « Kurdistan » de dictionnaires kurdes publiés en Turquie. Avant de présenter les dictionnaires et les analyses, nous exposerons brièvement le cadre théorique de notre étude et le contexte sociopolitique dans lequel les dictionnaires ont été édités.

² İsmail Beşikçi, *Türk tarih tezi, Güneş-dil teorisi ve Kürt sorunu* [La thèse turque de l'histoire, la théorie langue-soleil et la question kurde], Ankara, Yurt Kitap-Yayın, 1991.

³ Jean Dubois, « Dictionnaire et discours didactique », *Langages*, n° 19, 1970, p. 34.

1. Analyse discursive des noms propres

Le cadre théorique de notre étude est basé sur l'analyse discursive des noms propres qui fait appel aux acquis théoriques et méthodologiques, à la fois, de l'analyse du discours et de l'onomastique. Discipline relativement jeune comparée à la recherche onomastique, dont l'origine remonte à l'Antiquité⁴, l'analyse du discours trouve son origine en France dans les années 1960, lors des échanges entre linguistes (Jean Dubois, Bernard Pottier, Michel Pêcheux, Joseph Sumpf, Maurice Tournier), philosophes (Louis Althusser, Michel Foucault), psychologues, psychanalystes (Jacques Lacan), sociologues (Pierre Bourdieu), sémiologues (Roland Barthes, Algirdas Julien Greimas) à la recherche d'outils d'analyse de productions langagières, orales ou écrites, inscrites dans un extérieur social⁵. Opérant une rupture avec les postulats de la théorie saussurienne du signe linguistique et de ses conceptions dichotomiques de la langue, les précurseurs de l'analyse du discours partent de l'hypothèse que les productions langagières sont influencées par leurs conditions de production, c'est-à-dire que des acteurs déterminés, assumant des rôles particuliers, sont engagés dans une situation de communication particulière. Si la « recherche onomastique exige une combinaison de la linguistique, de l'histoire (locale), de l'étude philologique des textes, de l'archéologie, de l'ethnographie⁶ », l'analyse du discours fait appel à l'histoire, l'anthropologie, la philosophie, la sociologie, la statistique dans la contextualisation des situations de communication ou le traitement quantitatif des données linguistiques. Mais elle bénéficie aussi des acquis des théories de l'énonciation, de l'interaction, de la pragmatique. L'objectif est de mettre au jour des pratiques langagières particulières caractérisées par des régularités linguistiques (à travers, notamment, des répétitions de

⁴ Mihály, Hajdu, « The History of Onomastics », *Onomastica Uralica*, 2, 2002, p. 7-45.

⁵ Johannes Angermüller, « L'analyse du discours en Europe », dans Simone Bonnafous et Malika Temmar (dir.), *L'analyse du discours en sciences humaines*, Paris, Ophrys, 2007, p. 9-23.

⁶ Michel Grimaud, « Réflexions sur la délimitation et le statut de l'onomastique », *Nouvelle Revue d'Onomastique*, n° 17-18, 1990, p. 9-24.

formes et de structures) et des particularités des lieux dans lesquels elles sont produites : « [l']intérêt qui oriente l'analyse du discours, c'est en effet de n'appréhender ni l'organisation textuelle en elle-même, ni la situation de communication mais de penser le dispositif d'énonciation qui lie une organisation textuelle et un lieu social déterminés⁷ ». En revanche, cette interdisciplinarité intrinsèque à l'analyse du discours et à l'onomastique révèle des divergences quant à l'analyse et au traitement des noms propres. D'un côté, la recherche onomastique privilégie l'explication et la description de la formation et de la signification des noms propres. Pour cela, l'histoire donnera des éléments de réponse en diachronie, la philologie apportera un éclairage à partir des traces écrites des noms propres dans les textes, la linguistique sera mise à contribution pour l'analyse des significations. De l'autre côté, l'analyse du discours pose, à l'instar des recherches de Paul Siblot, que la frontière entre les noms propres et les noms communs n'est pas aussi étanche que l'on ne le pense⁸. Prenant en compte la prolifération des noms propres dans la communication (noms de marques, de domaines, de produits, d'entreprises nationales ou multinationales) et de leurs multiples usages et fonctionnements en discours, l'analyse du discours postule un continuum entre les noms communs et les noms propres et s'attache à décrire leur signification non pas comme un sens figé et immuable, mais en tant que résultat d'un acte de communication impliquant différents paramètres tels que le profil sociologique des locuteurs engagés dans la communication, le lieu et le moment de la communication, ainsi que ses finalités pragmatiques.

Cette perspective théorique pointe une combinaison de facteurs complexes à l'œuvre dans l'acte de nomination, les fonctionnements et la production du sens des noms propres. La compréhension de l'acte de nomination ne peut se faire qu'en prenant en compte les fonctions sociales, culturelles ou politiques et la

⁷ Dominique Maingueneau, « Présentation », *Langages*, n° 117, 1995, p. 5-11.

⁸ Sarah Leroy, *Le nom propre en français*, Paris, Ophrys, 2004 ; Marie-Anne Paveau, « Le toponyme, désignateur souple et organisateur mémoriel. L'exemple du nom de bataille », *Mots*, n° 86, 2008, p. 23-35.

dimension performative / pragmatique de cette opération. Quelles sont les instances pourvues du pouvoir de nomination, pour quel(s) but(s) ? Quels sont les effets produits, les modifications opérées par cet acte ? Quels en sont les enjeux sociaux, identitaires, territoriaux, idéologiques ? De façon plus générale, il convient de souligner la double articulation propre à la nomination et à la détermination conjointe du sujet et de l'objet. Or, sous l'apparence de nommer l'objet, le nom énonce la représentation d'un rapport à cet objet⁹. Cette représentation, comme toutes les représentations sociales, s'inscrit dans une interdiscursivité, au sens de Mikhaïl Bakhtine et de Jacqueline Authier-Revuz, dont l'analyse doit rendre compte pour se placer dans une perspective dynamique de la production du sens. L'étude de ces mécanismes de production du sens doit prendre en compte non seulement le choix d'un nom propre parmi d'autres moyens référentiels, mais aussi les points de vue divers et les positionnements des locuteurs qu'ils véhiculent sur les entités désignées.

Des études novatrices envisageant le nom propre en discours ont analysé ses fonctionnements particuliers. Ces fonctionnements, qui dépassent largement le cadre référentiel généralement attribué aux noms propres, permettent de les envisager comme des unités aux fonctions et aux enjeux multiples. Mettant l'accent sur la mémoire et la cognition socioculturelle dans ses études des fonctionnements du nom de bataille (l'exemple de *Diên Biên Phu*), Marie-Anne Paveau a montré comment le toponyme peut dessiner des chemine-ments sémantiques complexes, contingents à travers les cadres culturels, identitaires, affectifs et mémoriels d'un sujet ou d'un groupe¹⁰. Le toponyme n'est pas seulement envisagé comme une dénomination territoriale, mais comme « un lieu de mémoire discursive et un organisateur sociocognitif permettant aux locuteurs de construire une histoire collective¹¹ ». Ces fonctionnements s'ins-

⁹ Paul Siblot, '*Comme son nom l'indique.*' *Nomination et production de sens*, Doctorat d'État, Université de Montpellier, Tome 2, 1995, p. 107.

¹⁰ Marie-Anne Paveau, *op. cit.*, p. 23.

¹¹ *Ibid.*

crivent dans une interdiscursivité en faisant des toponymes des outils de représentation sociale. Le cas du toponyme « Outreau », étudié par Michelle Lecolle, est à cet égard très révélateur de l'inscription des discours dans les significations actualisées par le toponyme (Outreau est le nom d'une ville du nord de France où eut lieu le procès d'abus sexuel allégué sur mineurs entre 2004 et 2006). Étudiant les fonctionnements du toponyme dans un corpus de presse écrite de 2001 à 2006, l'auteur révèle qu'Outreau s'est détaché de son sens locatif initial pour devenir le « symbole du fiasco judiciaire par excellence¹² ». Pour Georgetta Cislaru, les toponymes sont des politonymes dans leur usage médiatique, tant ils prennent en charge sur le plan référentiel les différents acteurs des événements mis en scène en exhibant des contenus symboliques variés¹³.

C'est dans cette approche dynamique, combinant à la fois les acquis théoriques et méthodologiques de l'onomastique et de l'analyse du discours, que nous analyserons les entrées « Kurde » et « Kurdistan » dans les dictionnaires de notre corpus.

2. Dimension langagière d'une politique de dénégation

Les dictionnaires dont nous analyserons les entrées ont été édités dans un contexte sociopolitique caractérisé par une politique de dénégation ethnique pratiquée à l'égard des Kurdes dans le nouvel État turc créé en 1923 à la suite du démembrement de l'Empire ottoman durant la Première Guerre mondiale. En effet, les Kurdes vivant au sein de l'Empire ottoman étaient considérés comme une composante du fondement multiethnique et plurilingue de l'empire, ce qui faisait de lui une mosaïque de peuples qui, reconnus dans leurs spécificités ethniques, culturelles, linguistiques et confessionnelles, jouissaient de droits et de libertés considérables. Le pouvoir central était certes détenu par des sultans et des khalifes turcs, mais cela n'empêchait pas la pratique des autres langues et

¹² Michelle Lecolle, « Changement de sens du toponyme en discours : de Outreau 'ville' à Outreau 'fiasco judiciaire' », *Les Carnets du Cediscor*, n° 11, 2009, p. 91-106.

¹³ Georgetta Cislaru, « Le nom de pays comme outils de représentation sociale », *Mots*, n° 86, 2008, p. 53.

cultures dépendant de leur juridiction. Cette situation s'est maintenue pendant des siècles, mais l'État turc, fondé en 1923 sur les ruines de cet Empire, changea radicalement le sens de cette diversité dans l'unité.

Pour aboutir à l'édification d'une nation une et indivisible et d'un État appartenant exclusivement à l'ethnie turque, une vaste opération d'homogénéisation de l'héritage plurilingue et multiethnique de l'Empire ottoman a été lancée par le fondateur de l'État turc, Mustafa Kemal Atatürk. Dans cette entreprise aux multiples dimensions, les spécificités ethniques, culturelles et linguistiques non turques devaient être, au mieux, effacées, au pire, neutralisées. L'un des axes essentiels de cette politique nouvelle consistait à refuser de nommer l'autre ainsi dénié. Un nationalisme défensif quand il s'est agi de combattre les Alliés de la Première Guerre mondiale se transformait ainsi en un nationalisme répressif, ne reconnaissant plus, dans le nouvel État, droit de cité aux multiples composantes de l'Empire ottoman. La répression prit cependant des formes différentes, selon les ethnies. En ce qui concerne les Grecs et les Arméniens, par exemple, des massacres massifs furent perpétrés contre des peuples que l'État turc considérait comme irrécupérables dans le cadre de ce projet d'unification ethnique, le prétexte religieux servant ici à une cause purement nationaliste. Le poids démographique des Kurdes, dont la population est à l'époque estimée à six millions de personnes, et leur pratique de l'Islam leur épargnèrent, à court terme, une liquidation massive. Optant pour une stratégie d'assimilation et une stratégie d'acculturation forcées à long terme, l'État turc s'engagea dans une politique de dénégation ethno-culturelle afin de normaliser la spécificité kurde. L'importance cruciale de la composante langagière s'est manifestée dès son lancement : en interdisant les écoles, les associations et les publications kurdes, un décret-loi publié le 3 mars 1924 prohiba en même temps l'emploi des termes « Kurdes » et « Kurdistan » dans toutes les publications comme dans l'usage quotidien¹⁴.

¹⁴ Hamit Bozarslan, *La question kurde*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, p. 366.

Cette censure-interdiction s'inscrit dans la vertigineuse illusion qu'en supprimant le nom d'une chose, on peut, à plus ou moins longue échéance, supprimer la chose elle-même. Elle a, comme on s'en doute, posé d'inextricables difficultés langagières aux autorités turques, en mettant au premier plan la question de la mise en mots d'une altérité jusque-là reconnue comme telle et désormais frappée de non-dit. Comment, en effet, désigner des entités ethniques et toponymiques sans utiliser leur nom, surtout quand l'idéologie officielle dénie leur existence même ? Pour reprendre une expression de Bernard Gardin, le « devoir dire¹⁵ » de l'altérité kurde a mis en évidence qu'une dénégation ethnique ne peut pas ne pas se manifester dans les productions langagières. Manifestations linguistiques de l'Autre en discours, les hétéro désignations « Turcs montagnards » et « Anatolie de l'Est », mises en circulation, au début des années trente, pour faire référence respectivement au peuple et au territoire kurdes, ont été ainsi les premières à témoigner de cette nécessité de dire l'existence d'une altérité, au niveau même de son déni. Dire autrement, en effet, est encore une façon de dire, dans le gommage des dénominations frappées d'interdit¹⁶.

À l'heure actuelle, dans le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, une certaine ouverture démocratique se traduit par la levée des interdits sur la langue et la culture kurdes. Fruit de cette ouverture, l'emploi du terme « Kurde » n'est plus interdit, alors que celui du toponyme « Kurdistan » reste prohibé, comme en témoigne la réaction de Monsieur Derya Tutumel, conseiller de presse à l'ambassade de Turquie à Paris, à l'article

¹⁵ Bernard Gardin, « Le dire difficile et le devoir dire », *DRLAV*, n° 39, 1988, p. 1-20.

¹⁶ Les stratégies de désignation des Kurdes et de leur langue, les tentatives d'évitement et d'acculturation, d'imposer de nouvelles dénominations ou de changer le sens du terme « kurde » ont été étudiés dans certaines de nos recherches suivantes : « Désignation du peuple, du territoire et de la langue kurdes dans le discours scientifique et politique turc », thèse de doctorat, Université de Rouen, 1995 ; « Les Kurdes et le Kurdistan dans le discours scientifique turc », *The Journal of Kurdish Studies*, Volume III, Louvain, Peeters, 2000, p. 51-60 ; « Ne dites pas 'kurde', dites 'citoyen turc' », *Mots*, n° 64, 2000, p. 130-135.

« Des frontières chamboulées par la guerre américaine » du *Monde diplomatique* de son édition de novembre 2007¹⁷.

3. Le corpus des dictionnaires

Le corpus d'étude comprend les entrées « Kurde » et « Kurdistan » dans dix dictionnaires turcs et neuf dictionnaires kurdes. Les entrées rédigées en langue kurde et turque et analysées dans cette étude ont été traduites par nous-même en français. Le critère qui a présidé à la sélection des dictionnaires est leur édition en Turquie, invariant spatial qui permettra de prendre en compte les contraintes sociopolitiques dans la rédaction des entrées dictionnairiques. Les dictionnaires turcs se répartissent ainsi : huit dictionnaires unilingues (T1 à T8), un dictionnaire français – turc (T9), un dictionnaire turc – français (T10). Quant aux dictionnaires kurdes, ils se répartissent entre trois dictionnaires unilingues (K1 – K2 – K3), deux dictionnaires bilingues kurde – turc (K4 – K8), un dictionnaire bilingue turc – kurde (K7), deux dictionnaires bilingues kurde – turc et turc – kurde (K5 – K9), un dictionnaire bilingue anglais – kurde (K6).

¹⁷ « Je voudrais attirer votre attention sur une carte géographique que vous avez publiée pour illustrer [cet] article. Sur cette carte, la mention “Kurdistan turc” figure au sud-est de la Turquie ; or cette région n'existe pas. Je suis sûr que vous conviendrez avec moi que les désignations géographiques doivent être conformes aux normes internationalement reconnues. Cette pratique étant observée dans tous les pays, il est donc nécessaire de tenir compte du fait que la dénomination “Kurdistan turc” n'existe pas parmi les noms géographiques répertoriés en Turquie. Il me faut ici rappeler que la résolution 715A du Conseil économique et social de l'ONU [Organisation des Nations unies], datant de 1959, a initié un processus grâce auquel des décisions sur la standardisation des appellations géographiques ont été prises. Selon ces décisions, chaque pays détermine lui-même les noms géographiques se trouvant sur son territoire et ce droit absolu relève de la souveraineté des États. Tous les cinq ans, une conférence internationale se déroule à ce sujet, sous l'égide de l'ONU. Au cours de celle-ci, les pays se communiquent les mises à jour concernant les appellations territoriales afin de procéder à une standardisation internationale. La dernière de ces conférences s'est tenue à New York du 21 au 30 août 2007 » (*Le Monde Diplomatique*, janvier 2008).

Tableau 1. Liste des dictionnaires turcs et kurdes constituant le corpus

Dictionnaires turcs		Dictionnaires kurdes	
T1	Ibrahim Alaetin, <i>Yeni Türkçe Lûgati</i> , [Nouveau Dictionnaire Turc], Istanbul, Kanaay Kutuphanesi, 1930.	K1	Celadet Ali Bedirxan, <i>Ferheng</i> [Dictionnaire] (1933), Istanbul, éd. Avesta, 2009.
T2	Mehmet Ali Agakan, <i>Türkçe Sozluk</i> [Dictionnaire turc], Istanbul, Yeni Matbaa, 1959.	K2	Umid Demîrhan, <i>Ferhenga Destî – Kurdî bi Kurdî</i> [Dictionnaire de poche le kurde par le kurde], Dogubeyazit, éd. Sewad, 2006.
T3	Haldun Taner Metin et Özdemir Nutku, <i>Tiyatro Terimleri Sözlüğü</i> [Dictionnaire des Termes du Théâtre], Ankara, <i>Türk Dil Kurumu</i> [Institut de la langue turque], 1966.	K3	Kemaran Botî, <i>Ferheng Kurdî – Kurdî</i> [Dictionnaire kurde-kurde], Istanbul, éd. Doz, 2007.
T4	<i>Türkiye Türkçesi Ağzları Sözlüğü</i> [Dictionnaires des parlers turcs de Turquie], Ankara, <i>Türk Dil Kurumu</i> [Institut de la langue turque], 1975.	K4	Musa Anter, <i>Kürdçe-Türkçe Sözlük</i> , [Dictionnaire kurde-turc], Istanbul, Yeni Matbaa, 1967.
T5	Kemal Demriay, <i>Temel Türkçe Sozluk</i> [Dictionnaire turc élémentaire], Istanbul, Anka Ofset Basim Evi, 1982.	K5	Torî, <i>Ferheng Kurdî-Tirkî Tirkî-Kurdî</i> [Dictionnaire kurde-turc et turc-kurde], Istanbul, éd. Berfin, 1999.
T6	Özdemir Nutku, <i>Gösterim Sanatları Terimleri Sözlüğü</i> [Dictionnaire des termes des arts de représentation], Ankara, <i>Türk Dil Kurumu</i> [Institut de la langue turque], 1983.	K6	Salah Saadallah, <i>Saladin's English-Kurdish Dictionary</i> , Istanbul, éd. Avesta, 2000.
T7	Hasan Eren, Nevzat Gözaydın, İsmail Parlatır, Talat Tekin et Hamza Zülfiyar, <i>Türkçe sözlük</i> [Dictionnaire turc] en deux volumes, Ankara, <i>Türk Dil Kurumu</i> , [Institut de la langue turque], 1988.	K7	Zana Farqînî, <i>Büyük Türkçe-Kürtçe Sözlük</i> [Grand Dictionnaire turc-kurde], Istanbul, éd. Istanbul Kült Enstitüsü [Institut kurde d'Istanbul], 2000.
T8	Collectif <i>Güncel Türkçe Sözlük</i> [Dictionnaire du turc contemporain], Ankara, <i>Türk Dil Kurumu</i> , [Institut de la langue turque], 2009.	K8	Zana Farqînî, <i>Ferhenga Kurdî-Tirkî</i> , [Grand Dictionnaire kurde - turc], Istanbul, éd. Enstituya Kurdî ya Sentbolê [Institut kurde d'Istanbul], 2004.
T9	Tahsin Saraç, <i>Büyük Fransızca – Türkçe Sözlük</i> , [Grand Dictionnaire français-turc], Istanbul, Adam Yayınları, 1990.	K9	D. İzolî, <i>Ferheng, Kurdî-Tirkî Türkçe-Kürtçe</i> [Dictionnaire kurde-turc et turc-kurde], Istanbul, Weşanên Deng, 1992.
T10	Pars Tuglaci, <i>Büyük Türkçe-Fransızca Sözlük</i> [Grand Dictionnaire turc-français], Istanbul, İnkilap Yayınevi, 1991.		

4. Analyses

4.1. Les entrées

Les entrées varient de façon substantielle tant dans leurs formes que dans les définitions qui en sont données. Dans les dictionnaires turcs, trois formes dominent :

Kürt (Kurde, T1, T2, T5, T6, T7, T8)

kürt (kurde, T3, T4),

Kürtçe (kurde [langue], T7, T8),

kürtük (kürtük, T4).

Dans le dictionnaire français-turc (T9), nous avons relevé la forme *Kurde*, traduite en turc sous la forme de *Kürt*. Enfin, le dictionnaire turc-français (T10) traduit l'entrée *Kürt* en *Kurd*. Le toponyme *Kurdistan* est totalement absent des dictionnaires turcs.

Tel n'est pas le cas des dictionnaires kurdes qui, outre ce toponyme, citent non seulement les formes référant au peuple et à la langue kurdes, mais font aussi état d'un important paradigme dérivationnel à partir de *Kurd* et *Kurdistan*. Dans ces dictionnaires, la forme dominante est *Kurd* (K1, K2, K3, K4, K6, K8, K9), désignant les Kurdes. Quand elle est traduite en turc ou quand la vedette est en turc, cette forme est orthographiée en *Kürt* (K5, K7, K9). Le phénomène est observé pour *Kurdî*, désignant la langue kurde dans les dictionnaires K1, K2, K5, K8 et traduite en *Kürtçe* en turc. Enfin, le toponyme *Kurdistan* est très récurrent dans les dictionnaires (K3, K4, K6, K7, K8, K9), une présence qui entre en contraste avec son absence dans les dictionnaires turcs.

Parallèlement à ces entrées, l'on observe qu'un important paradigme dérivationnel à partir de *Kurd* et du *Kurdistan* est à l'œuvre dans les dictionnaires kurdes. Ainsi, *Kurdayetî* (kurdicité, K2), *Kurdewarî* (qui a rapport à la nation kurde, K2), *Khurdperwer* (kurdophile, K4), *Kurdane* (qui est conforme aux Kurdes et aux traditions kurdes, K9), *Kurdistanî* (originaire du Kurdistan, Kurdistanais, K7, K9).

4.2. *La signalisation du nom propre*

Deux moyens permettent de signaler la présence du nom propre dans les dictionnaires. La majuscule en est le principal marqueur. Sur le modèle des autres langues à écriture latine, le kurde comme le turc écrivent le nom propre toujours avec une initiale majuscule, qu'il soit un anthroponyme, un toponyme, un ethnonyme, mais aussi (comme en anglais à la différence du français), un glottonyme et un adjectif ethnique. La majuscule est l'indice du « statut proprial » du nom propre, pour reprendre une expression de Kerstin Jonasson¹⁸. Ainsi, dans les dictionnaires, le terme « kurde », lorsqu'il renvoie aux Kurdes et à leur langue, est généralement écrit avec une majuscule. Trois exceptions dérogent à cette règle, dont la première est attestée dans l'entrée K1 où le terme est écrit avec une initiale minuscule. Si cette écriture dans ce premier dictionnaire unilingue kurde peut être expliquée par l'absence d'une norme précise dans les années 1930, son écriture minuscule dans deux dictionnaires turcs (T3, T4) révèle un positionnement sur lequel nous reviendrons.

Le métalangage est un autre moyen de signaler la catégorie du nom propre. Les dictionnaires unilingues turcs T5, T8 sont les seuls à mentionner la nature du nom propre. D'autres se bornent à préciser ou à distinguer la catégorie du nom ou de l'adjectif (T2, T7, T9, T10). Pour ce qui est des dictionnaires kurdes, il n'y a aucune précision sur la particularité du nom propre, mais des gloses pour identifier le nom, l'adjectif, ou l'adverbe (K6, K7, K8 et K9).

4.3. *La difficile mise en mots d'une altérité culturelle et linguistique*

Après ces analyses préliminaires, voyons maintenant comment les dictionnaires définissent et mettent en mots les termes « Kurde » et « Kurdistan ». Tout d'abord, comme nous l'avons vu, il convient de rappeler que l'ensemble des dictionnaires turcs

¹⁸ Kerstin Jonasson, *Le nom propre. Constructions et interprétations*, Louvain-la-Neuve, Éditions Duculot, 1994.

retiennent le terme « Kurde » dans leurs entrées. Cette présence, cette place faite à l'autre dans les dictionnaires constituent en elles-mêmes une reconnaissance, une ouverture à l'égard d'une altérité longtemps frappée de censure et d'interdit. Les dictionnaires turcs ne semblent donc pas dénier totalement la réalité kurde. Il reste à savoir comment ils se situent vis-à-vis de ces termes, quel(s) sens ils leur assignent, comment ils construisent « leur » réalité kurde.

4.3.1. *La distanciation ou comment éloigner l'emplacement géographique des Kurdes*

Ainsi, certains dictionnaires turcs reconnaissent d'emblée que les Kurdes constituent une communauté « *bir topluluk* » (T7, T8), des populations « *nüfuslar* » (T1). Ces références à un groupement humain ne sont opérées que dans une stratégie de distanciation qui consiste à éloigner leur emplacement géographique :

(T1) *Kürt (isim) – İran hududu tarafında oturan bir kısım ahali*

« Kurde [nom] – Certaines populations qui habitent aux alentours de la frontière iranienne »

(T7, T8) *Kürt – Ön Asya'da yaşayan bir topluluk ve topluluktan olan kimse*

« Kurde – Communauté qui vit en Asie mineure et personne faisant partie de cette communauté »

« Frontière iranienne » et « Asie mineure » définissent fort mal le Kurdistan. Cantonnées à un secteur frontalier, ces populations perdent l'unité démographique des Kurdes habitant de part et d'autre des frontières de Turquie, d'Iran, de Syrie et d'Irak.

L'entrée T1 opère la localisation géographique aux alentours de la frontière iranienne, alors que les entrées T7 et T8 situent cette localisation en Asie mineure. Si le renvoi en Iran peut être expliqué par la présence d'une importante communauté kurde dans ce pays aussi (environ huit millions), la définition réduit la taille numérique de ces populations en les cantonnant aux secteurs frontaliers. Elle tente d'éloigner leur emplacement et ainsi

de briser l'unité géographique et démographique des Kurdes habitant de part et d'autre de la frontière.

Les définitions de T7 et T8 optent, quant à elles, pour une stratégie de distanciation basée sur le terme d'Asie (*Asya*). Soulignons d'entrée que ces deux dictionnaires édités par l'Institut de la langue turque utilisent mot à mot la même définition. D'après un dictionnaire turc de géographie, l'Asie mineure englobe « l'Anatolie, l'Iran, la Syrie, l'Irak et la péninsule arabe¹⁹ ». Si l'on se réfère aux territoires habités actuellement par les Kurdes, l'on trouve en effet l'Anatolie, l'Iran, la Syrie, l'Irak, mais pas la péninsule arabe. La définition opère donc une localisation géographique des Kurdes correspondant plus ou moins à la situation actuelle de la répartition de ces populations. Cependant, il faut rappeler qu'environ 40 % des territoires kurdes sont en Turquie et que 20 millions de Kurdes, soit la moitié de la population kurde, vivent dans ce pays²⁰. Alors qu'il existe ainsi une proximité, voire une contiguïté géographique, le toponyme « Anatolie » est absent de la définition qui semble jouer sur la métonymie, Asie mineure englobant Anatolie. Mais ce lien n'est pas évident à construire pour l'immense majorité des Kurdes et des Turcs, pas plus que le repérage géographique de l'Asie mineure. Nous avons nous-même éprouvé des difficultés à trouver un article encyclopédique ou des définitions en langue turque au sujet de l'Asie mineure, qui évoque le sous-continent ainsi identifié par les Romains de l'Antiquité classique. L'*Asia minor* romaine est synonyme de l'*Anatolê* grecque ; dans son acception moderne, elle regroupe toutes les terres placées à l'ouest d'une ligne Tchorkhi-Oronte, de la Méditerranée à la mer Noire, séparées de l'Europe par la mer de Marmara. De fait, la définition donnée dans les deux entrées fait davantage référence à l'Asie qu'à l'Anatolie. Signifiant « Orient » ou « le pays où le Soleil se lève » en grec ancien, l'Anatolie désignait la péninsule

¹⁹ Sami Öngör, *Coğrafya Sözlüğü* [Dictionnaire de géographie], Istanbul, Maarif Basımevi, 1959.

²⁰ Luc Pauwels, *Histoire du Kurdistan de 1919 à nos jours*, Fouesnant, Yoran, 2019.

située à l'extrémité occidentale de l'Asie. Avec la création de l'État turc en 1923, l'Anatolie a été considérée comme le centre, le cœur de la nouvelle nation turque, puisqu'elle englobe 97 % des territoires de la Turquie contemporaine. La définition semble donc délibérément faire impasse sur « Anatolie », en tentant de produire un effet d'éloignement des Kurdes par rapport à ce territoire.

4.3.2. *Le kurde : une langue dégénérée*

Alors que l'emplacement des Kurdes fait ainsi l'objet d'un éloignement, la langue kurde subit, quant à elle, une remise en cause de son existence. Certains dictionnaires se bornent à entrer les mentions suivantes pour le kurde :

(T7) *Kürtçe : Kürtlerin kullandığı dil*

« kurde : langue utilisée par les Kurdes »

(T10) *Kürtçe öz. a. 1. Kürtlerin kullandığı dil. 2. sf. Bu dille yazılmış olan*

« Kurde n. pr. 1. La langue utilisée par les Kurdes, 2. adj. Écrit dans cette langue »

Ces mentions posent une altérité linguistique, dans la mesure où l'usage du terme « langue » (*dil*) pour qualifier le kurde constitue une reconnaissance. Cependant, l'emploi de « utiliser » (*kullanmak*) au lieu de « parler » (*konusmak*) pour construire le lien entre les locuteurs et leur langue est de nature à limiter la portée de cette reconnaissance. Si « utiliser » projette une action avant tout utilitaire, « parler » traduit une identification des locuteurs à leur code linguistique. Ces précautions linguistiques ne sont pas prises dans deux autres entrées, qui délimitent le cadre de la reconnaissance de l'altérité linguistique :

(T2) « Kurde, nom : Nom d'une communauté turque dont la plupart [des membres] a changé de langue, et qui parle une langue déformée du persan, vivant en Turquie, en Irak et en Iran et personne de cette communauté »

(T5) « Kurde (nom propre). Langue déformée du persan parlée par les Kurdes »

Dans l'entrée T2, les Kurdes sont définis par rapport à l'origine turque (« une communauté turque ») et par rapport à leur langue, considérée comme issue d'une dégénérescence. L'assertion de la turquicité des Kurdes est appuyée, sur le plan linguistique, par leur pratique d'une « langue déformée du persan ». La stratégie à l'œuvre dans l'entrée tente de trouver une explication à l'altérité linguistique pour nier la spécificité ethnique et culturelle des Kurdes. L'explication s'appuie sur la parenté linguistique du kurde avec le persan, puisque les deux langues se situent dans la branche iranienne des langues indo-européennes. L'altérité linguistique n'est pas reconnue en tant que telle, mais présentée de façon péjorative comme une anomalie (« changer de langue », « langue déformée du persan »). La stratégie est reprise dans l'entrée T5, qui donne la même définition pour le kurde. Ainsi, en tentant de faire passer l'opinion que le kurde n'est pas une langue autonome, les définitions sont destinées à créer des doutes sur l'origine des Kurdes et, si possible, à les rattacher à une origine turque.

4.3.3. *La stéréotypisation des Kurdes*

Si l'altérité ne peut être niée frontalement, elle peut en revanche être stéréotypée et dévalorisée. C'est à cette stratégie que se livrent les entrées T3 et T6, en déployant le mécanisme psychosocial de stéréotypisation²¹ :

(T3) *kürt - Güneydoğu Anadolu tiplerinden biri*

« kurde - Un des types de l'Anatolie du Sud-Est »

(T6) *Kürt - Gölge ve ortaoyunlarında Doğu Anadolu bir tip. Çocuksu, yumuşak başlıdır, sık öfkelenmez. Taşıyıcılık, taşıyıcıbaşılık, aşçı yamaklığı ya da bekçilik yapar*

« Kurde - Un type originaire de l'Anatolie de l'Est dans les jeux d'ombres et le théâtre. Il est enfantin, obéissant, il ne se met pas souvent en colère. Il fait le transport, l'aide cuisinière ou le gardien »

²¹ Cathrine Détrie, Paul Siblot et Bertrand Vérine, *Termes et concepts pour l'analyse du discours : une approche praxématique*, Paris, Honoré Champion, 2001.

De façon générale, la stéréotypisation se focalise sur l'identité sociale des individus plutôt que sur leur identité personnelle²². Cependant, dans les deux entrées, c'est aussi l'identité ethnique des Kurdes qui fait l'objet d'une stéréotypisation négative. En effet, comme on peut le voir, la construction stéréotypée du « type kurde » tente d'abord de réduire le terme « kurde » à un nom commun, tel qu'il est orthographié dans l'entrée T3. Alors qu'en turc, les noms propres s'écrivent toujours avec une majuscule, le terme « kurde » présente une initiale minuscule.

Si l'entrée T3 se borne à poser l'existence du stéréotype identitaire, identifié à la classe des habitants de l'Anatolie du Sud-Est, l'entrée T6 en décrit précisément les attributs, tels qu'il est représenté dans les jeux d'ombres et le théâtre : « Il est enfantin, obéissant, il ne se met pas souvent en colère. Il fait le transport, l'aide cuisinière ou le gardien. » Le « type kurde » se trouve inférieurisé et dévalorisé. Les attributs construisent un citoyen de seconde classe, aux rôles subalternes. Élaboré selon un système fortement axiologisé, le cliché a pour objectif de valoriser le même et de dévaloriser l'autre.

4.3.4. *La déculturation du terme « kurde »*

La dernière stratégie relevée dans les dictionnaires turcs consiste à naturaliser le terme « kurde ». La pierre angulaire de la stratégie consiste à écrire le terme « kurde » avec une minuscule. Cette graphie permet de le faire passer de la catégorie des noms propres à celle des noms communs. Une fois le changement de catégorie réalisé et, par ailleurs, amplifié par la forme *kürtük* créée à partir de *kürt*, il reste à agir sur le sens du terme, et à tenter de le changer si possible. C'est ainsi que sont déployés les procédés de déculturation du terme « kurde » :

²² Henri Tajfel et John C. Turner, « The Social Identity Theory of Intergroup Behavior », dans Stephen Worchel et William G. Austin, (dir.), *Psychology of Intergroup Relation*, Chicago, Hall Publishers, 1986, p. 7-24.

(T4) *kürt* - *Dağlık ve kayalık yerlerde yetişen, siyah üzüm gibi meyveleri olan sağlam kerestelik bir çeşit ağaç*

« kurde - Sorte d'arbre de charpente solide qui pousse dans les endroits montagneux et rocheux qui donne des fruits comme des raisins noirs »

(T4) *kürt* - *Kuytu yerlere toplanmış kar ya da kum yığını*

« kurde - Tas de neige ou de sable entassé dans des endroits isolés »

Les deux entrées associent le nom « kurde » aux valeurs naturelles en le représentant comme un produit de la terre et non comme un produit humain culturellement élaboré. Cette stigmatisation du nom, et des réalités sociales qu'il désigne, consiste à diffuser des représentations linguistiques négatives par les appareils idéologiques d'État²³ au sujet des Kurdes et de leur langue. Destinées à consolider la superposition entre les deux langues en conflit, les représentations linguistiques jouent au niveau des attitudes et des comportements linguistiques qu'elles engendrent. Un extrait de discours issu d'un ouvrage scientifique turc permettra d'illustrer comment les entrées des dictionnaires s'inspirent, par dialogisme²⁴, des thèses diffusées par l'idéologie officielle turque :

En cosaque, qui est un autre dialecte turc, le mot '*kurde*' signifie '*tas de neige épais*'; '*Kürtük*' '*neige fraîche*' ; en turc de Chor, '*kurde*' désigne '*avalanche*' ; chez les Tarantchis, '*kurde*' est '*neige fraîche*' ; en tatar de Kazan, '*Kört*' a le sens de '*tas de neige*' ; en tchouvache, '*kurde*' veut dire '*saillie en forme d'auvent que la neige forme à la montagne*' ou bien '*entassement de neige*' ; en ouïgour, '*körtük*' est '*mer de neige ou désert de neige*' ; chez les Téléoutes '*körtük*' signifie '*tas de neige*' ; chez les Soyon, '*Körtük* ou bien '*hörtük*' est '*tas de neige*' ; chez les Karakirgiz, '*Körtük*' ou '*kürtkü*' désignent '*tas de neige*' ; chez les Iakoutes, '*kürçük*' veut dire '*tas de neige*'. Le terme '*kurde*' est même passé chez les Tchérémisses d'origine finnoise avec la même signification²⁵.

²³ Louis Althusser, « Idéologie et appareils idéologiques d'État : note pour une recherche », *La Pensée*, n° 151, 1970, p. 3-38.

²⁴ Mikhaïl Bakhtine, *Le marxisme et la philosophie du langage : essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Paris, Minuit, 1977.

²⁵ Ögel Bahaddin, Yıldız Hakkı Dursun, Kırzioğlu M. Fahrettin, Eröz Mehmet, Kodaman Bayram et Çay M. Abdulhalûk, *Türk Milli Bütünlüğü içerisinde Doğu Anadolu* [L'Anatolie de l'Est à l'intérieur de l'intégrité nationale turque], Ankara, Türk Kültürünü Araştırma Enstitüsü, Ankara, 1985.

Sous prétexte de définir le sens du terme « kurde », l'extrait tente de rabaisser le statut de nom propre du terme, en le considérant non plus comme un ethnonyme référant à une population ou comme un glottonyme désignant une langue, mais comme un nom commun désignant différents phénomènes ou objets naturels. La déshumanisation du terme kurde vise à stigmatiser les locuteurs kurdophones, à développer des sentiments d'insécurité linguistique, à limiter l'usage de leur langue et ainsi à légitimer « le fonctionnement diglossique comme idéologie de l'effacement²⁶ ». Comme le dit Joel Clerget, le « pouvoir ne consiste pas seulement à s'emparer de noms, mais aussi à s'emparer du pouvoir de dire ce que sont les noms, leur sens et leur fonction, leur place et leur être²⁷ ».

4.4. La reconstruction de la réalité kurde dans les dictionnaires kurdes

Comme nous venons de le voir, les dictionnaires turcs, par les stratégies d'éloignement, de stéréotypisation et de déculturation qu'ils ont déployées, tiennent en réalité des discours sur l'origine, la localisation géographique et la langue des Kurdes. Les discours livrent une lecture idéologique de la réalité kurde, fortement influencée par les versions turques de l'histoire et le conflit politique et armé qui règne dans les territoires kurdes. Comment les dictionnaires kurdes réagissent-ils face à ces stratégies discursives ? Quelles contre-stratégies développent-ils pour s'y opposer ?

4.4.1. La construction discursive d'une altérité ethnolinguistique

Contrairement aux dictionnaires turcs, les dictionnaires kurdes proposent des entrées aussi bien pour l'ethnonyme « Kurde » que pour le toponyme « Kurdistan ». À travers les définitions, c'est la

²⁶ Robert Lafont, « La diglossie en pays occitan, ou le réel occulté », dans Rolf Kloefer et coll. (dir.), *Bildung und Ausbildung in der Romania*, München, 1979, p. 505.

²⁷ Joel Clerget (dir.), *Le nom et la nomination*. Actes du colloque interdisciplinaire de Villeurbanne (24 au 26 octobre 1988), Toulouse, Erès, 1990, p. 35.

construction discursive d'une altérité ethnolinguistique qui émerge :

(K3) *Kurd - Kesê nasnameya wî kurdî ye. Ser bi neteweya kurd e*

« Kurde - Personne dont l'identité est kurde. Qui fait partie de la nation kurde »

(K2) *Kurdî : zimanê gelê kurd*

« Le kurde : La langue du peuple kurde »

(K8) *Kurdî m. 1) Kürtçe (Kürt dili) 2) Kürde özgü*

« Le kurde 1) le Kurde (langue kurde) 2) Relatif aux Kurdes »

Ils tentent de livrer le sens littéral des termes, sans trop exhiber l'engagement des auteurs. Mais les termes « identité », « nation », « peuple », « langue » traduisent le parti pris des lexicographes, qui font usage de termes absents des dictionnaires turcs. Destinés à montrer l'existence d'une altérité ethnolinguistique, ces termes identitaires s'appuient aussi sur l'explication d'un toponyme :

(K6) *Kurdistan, n. : Kurdistan, welatê Kurdan*

« Kurdistan. Pays des Kurdes »

(K9) *Kurdistan. Kürtlerin ülkesi*

« Kurdistan. C'est le pays des Kurdes »

Le terme tabou des dictionnaires turcs trouve donc une définition dans les dictionnaires kurdes. L'altérité ethnolinguistique construite dans les définitions ci-dessus est territorialisée, ce qui constitue une amplification de l'identité kurde. Les définitions affrontent ainsi les discours hostiles aux Kurdes et tentent de montrer l'existence d'un territoire, d'une nation, d'une langue, d'une identité distincte. Ils tentent de poser comme établie et incontestable une altérité ethnolinguistique confrontée ailleurs à des discours adverses. Mais l'engagement des lexicographes va jusqu'à l'exagération extrême, lorsqu'ils essaient de poser l'historicité du peuple kurde.

4.4.2. Poser l'historicité du peuple kurde

C'est ainsi que certains dictionnaires kurdes vont au-delà du sens littéral des termes en tentant, dans une démarche encyclopédique, de localiser l'identité kurde dans le temps et dans l'espace :

(K1) *kurd - Daketiyên med, navê gelê kurd*

« Kurde - Les descendants des Mèdes, nom du peuple kurde »

(K2) *Kurd - Gelê ku ji Tofanê virdetir li Navçêmkê û doralîyên wê dijî*

« Kurde - Le peuple qui vit depuis le Déluge en Mésopotamie et dans ses environs »

La recherche d'historicité pour les Kurdes conduit les lexicographes à tenir un discours fortement idéologisé : si les Kurdes peuvent être associées aux Mèdes de l'Antiquité, ils existeraient bien avant, depuis que le Déluge a transporté l'Arche de Noé sur le Mont Ararat, lequel se trouve dans les territoires aujourd'hui habités majoritairement par les Kurdes. Cette exagération outrancière ne peut pas seulement être lue comme une réaction et une stratégie d'affrontement des discours adverses. Elle procède aussi d'une tentative de diffusion de thèses idéologiques sur l'histoire kurde, d'une démarche de création de mythes fondateurs. N'hésitant pas à mettre en contraste la situation des Kurdes d'avant et celle d'aujourd'hui, certains lexicographes attirent aussi l'attention sur les politiques de minorisation dont ils font l'objet actuellement :

(K9) *Kurd N. rgd. Kürt, M. Ö. 5000 yıllarına uzanan karanlık bir tarihi, Zerdüşt dininin Zend Avesta dilini konuşan 'ari' ırkının babası olan bir millet. Orta doğuda M. Ö. 612 yılında Kawayî hesingerin devrimiyle kurulan Med İmparatorluğunun sahibi olmasına rağmen bugün okullarda okunan bir dili ve sahibi oldukları bir devleti olmadıklarından kesin kimliğini veremeyeceğimiz bir halk. Aynı zamanda ön Asyada yaşayan Kardukların ve Urartuların bugüne kadar uzanan neslidirler.*

« Kurde n. adj. Une nation qui a une histoire sombre remontant jusqu'à 5 000 ans avant J.-C., qui est le géniteur de la race 'aryenne' parlant la langue Zend Avestique de la religion zoroastrienne. Un peuple qui, bien qu'il soit le fondateur de l'empire des Mèdes créé par la révolution du

forgeron Kawa en 612 av. J.-C., ne dispose pas aujourd'hui d'une langue enseignée dans les écoles et d'un État et dont nous ne pouvons pas donner l'identité exacte. Ils sont dans le même temps les descendants contemporains des Karduks et des Urartus qui vivaient en Asie mineure. »

Conclusion

À travers les noms propres analysés, les dictionnaires livrent une lecture du conflit qui règne dans les territoires kurdes depuis la Première Guerre mondiale. La nature de cette lecture est représentée de façon contrastée : tentative d'éloignement, de stéréotypisation, de déculturation, d'un côté ; construction identitaire, territorialisation, recherche d'historicité, de l'autre. Mais cette lecture est aussi dialogique puisque les entrées ont révélé des affrontements discursifs autour des termes « Kurde » et « Kurdistan ». L'étude montre que, à la limite, les dictionnaires turcs s'accommodent bien du terme « kurde », mais pas du toponyme « Kurdistan », désignant le territoire habité par les Kurdes. L'importance du territoire en tant que fondement de l'État traduit aussi l'importance du nom servant à le désigner. Cette tentative d'évitement du toponyme tabou dans les dictionnaires turcs conduit les lexicographes kurdes à livrer la bataille de définition et d'explication à travers les dictionnaires. Il s'agit d'une bataille de mots que se livrent les lexicographes kurdes et turcs par les entrées de dictionnaires et qui se manifestent dans les diverses saisies du monde et dans les points de vue non équivalents sur le monde.

Références

- Akin, Salih, « Désignation du peuple, du territoire et de la langue kurdes dans le discours scientifique et politique turc », thèse de doctorat, Université de Rouen, 1995.
- Akin, Salih, « Les Kurdes et le Kurdistan dans le discours scientifique turc », *The Journal of Kurdish Studies*, Volume III, Louvain, Peeters, 2000, p. 51-60.
- Akin, Salih, « Ne dites pas 'kurde', dites 'citoyen turc' », *Mots*, n° 64, 2000, p. 130-135.
- Akin, Salih, « Orwell en Turquie », *La Recherche*, n° 395, 2006, p. 96.
- Althusser, Louis, « Idéologie et appareils idéologiques d'État : note pour une recherche », *La Pensée*, n° 151, 1970, p. 3-38.
- Angermüller, Johannes, « L'analyse du discours en Europe », dans Simone Bonnafous et Malika Temmar (dir.), *L'analyse du discours en sciences humaines*, Paris, Ophrys, 2007, p. 9-23.
- Bahaddin, Ögel, Yildiz Hakkı Dursun, Kırzioğlu M. Fahrettin, Eröz Mehmet, Kodaman Bayram et Çay M. Abdulhaluk, *Türk Milli Bütünlüğü içerisinde Doğu Anadolu* [L'Anatolie de l'Est à l'intérieur de l'intégrité nationale turque], Ankara, Türk Kültürünü Araştırma Enstitüsü, Ankara, 1985.
- Bakhtine, Mikhail, *Le marxisme et la philosophie du langage : essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Paris, Minuit, 1977.
- Beşikçi, İsmail, *Türk tarih tezi, Güneş-dil teorisi ve Kürt sorunu* [La thèse turque de l'histoire, la théorie langue-soleil et la question kurde], Ankara, Yurt Kitap-Yayın, 1991.
- Bozarslan, Hamit, *La question kurde*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.
- Cislaru, Georgetta, « Le nom de pays comme outils de représentation sociale », *Mots*, n° 86, 2008, p. 53-64.
- Clerget, Joel (dir.), *Le nom et la nomination*, Actes du colloque interdisciplinaire de Villeurbanne (24 au 26 octobre 1988), Toulouse, Erès 1990.
- Détrie, Cathrine, Paul Siblot et Bertrand Vérine, *Termes et concepts pour l'analyse du discours : une approche praxématique*, Paris, Honoré Champion, 2001.
- Dubois, Jean, « Dictionnaire et discours didactique », *Langages*, n° 19, 1970, p. 34.
- Gardin, Bernard, « Le dire difficile et le devoir dire », *DRLAV*, n° 39, 1988, p. 1-20.

- Grimaud, Michel, « Réflexions sur la délimitation et le statut de l'onomastique », *Nouvelle Revue d'Onomastique*, n° 17-18, 1990, p. 9-24.
- Hajdu, Mihály, « The History of Onomastics », *Onomastica Uralica*, 2, 2002, p. 7-45.
- Jonasson, Kerstin, *Le nom propre. Constructions et interprétations*, Louvain-la-Neuve, Éditions Duculot, 1994.
- Lafont, Robert, « La diglossie en pays occitan, ou le réel occulté », dans Rolf Kloepper, Arnold Rothe, Henning Krauß et Thomas Kotschi (dir.), *Bildung und Ausbildung in der Romania*, München, 1979, p. 504-512.
- Lecolle, Michelle, « Changement de sens du toponyme en discours : de Outreau 'ville' à Outreau 'fiasco judiciaire' », *Les Carnets du Cediscor*, n° 11, 2009, p. 91-106.
- Leroy, Sarah, *Le nom propre en français*, Paris, Ophrys, 2004.
- Maingueneau, Dominique, « Présentation », *Langages*, n° 117, 1995, p. 5-11.
- Öngör, Sami, *Coğrafya Sözlüğü* [Dictionnaire de géographie], Istanbul, Maarif Basımevi, 1959.
- Pauwels, Luc, *Histoire du Kurdistan de 1919 à nos jours*, Fouesnant, Yoran, 2019.
- Paveau, Marie-Anne, « Le toponyme, désignateur souple et organisateur mémoriel. L'exemple du nom de bataille », *Mots*, n° 86, 2008, p. 23-35.
- Siblot, Paul, 'Comme son nom l'indique.' *Nomination et production de sens*, Doctorat d'État, Université de Montpellier, Tome 2, 1995,
- Tajfel, Henri et John C. Turner, « The Social Identity Theory of Intergroup Behavior », dans Stephen Worchel et William. G. Austin (dir.), *Psychology of Intergroup Relation*, Chicago, Hall Publishers, 1986, p. 7-24.